

## RAPPORT DU GARANT

Projet de reconstruction à 225 kV  
du tronçon à 63 kV de la ligne  
électrique Vandières-Void

Concertation de suivi

3 JUILLET 2020 – 3 JUILLET 2021

Valérie Trommetter  
Désignée par la Commission nationale  
du débat public

Le 3 juillet 2021

# Rapport du garant

## Projet de reconstruction à 225 kV du tronçon à 63 kV de la ligne électrique Vandières-Void

3 JUILLET 2020 – 3 JUILLET 2021

### SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	3
RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE .....	4
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	5
Recommandations formulées par le Garant dans son bilan.....	5
Engagements pris par RTE en réponse aux recommandations du Garant .....	5
CONTINUUM POST-CONCERTATION PREALABLE .....	6
Echanges avec le Garant .....	6
Avancement du projet .....	6
Concertation réalisée par RTE pendant l'avancement du projet.....	7

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

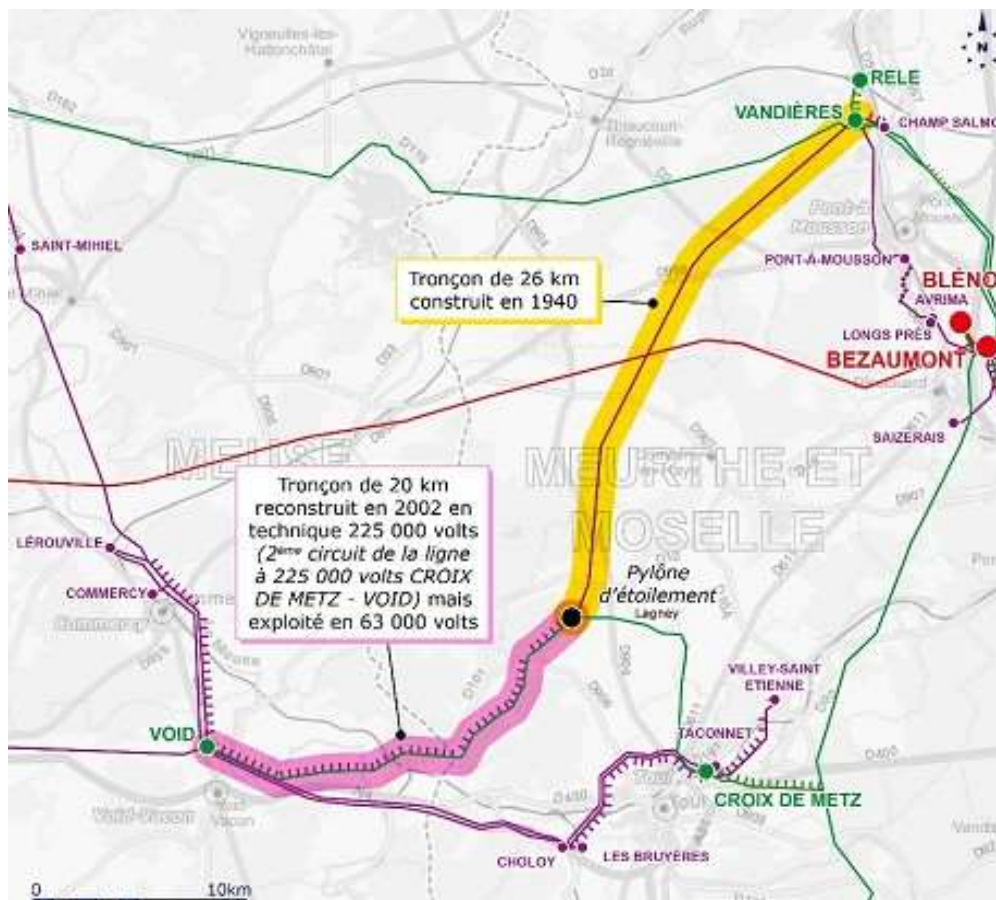
- **MAÎTRE D'OUVRAGE :** RTE Réseau de transport d'électricité

- **CONTEXTE :**

La ligne électrique aérienne VANDIÈRES-VOID, située au centre de la région Grand Est, s'étend de l'Est du département de la Meuse (55) à l'Ouest du département de la Meurthe-et-Moselle (54). D'une longueur totale de 46 km, elle comprend deux tronçons hétérogènes :

- un tronçon de 26 km de VANDIÈRES à LAGNEY construit en 1940 en 63 000 volts,
- un tronçon de 20 km de LAGNEY à VOID reconstruit en 2002 en technique 225 000 volts et actuellement exploité en 63 000 volts. Il constitue le second circuit de la ligne à 225 000 volts CROIX-DE-METZ-VOID.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**

Afin de répondre aux enjeux liés à la sûreté et à la qualité d'alimentation électrique du territoire et à la gestion de la performance de son patrimoine, tout en contribuant à la transition énergétique, RTE a prévu de reconstruire la ligne en 225 000 volts entre VANDIÈRES et VOID.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

Le projet suppose les aménagements suivants :

- la reconstruction en technique aérienne à 225 000 volts de la ligne entre LAGNEY et VANDIERES,
- l'exploitation en 225 000 volts du tronçon reconstruit en 2002 entre VOID et LAGNEY,
- l'ajout d'un transformateur 225 0000 volts/63 000 volts et la création de barres 225 000 volts au poste de VOID dans l'enceinte du poste électrique existant,
- la dépose de la ligne existante à 63 000 volts entre LAGNEY et VANDIERES.

- **COÛT PREVISIONNEL :** 28 M€ à la charge de RTE

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

- Ouverture du chantier début 2024
- Mise en service de la nouvelle ligne à 225 000 volts en 2025
- Dépose de la ligne existante à 63 000 volts en 2026

## **RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE**

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- 03 septembre 2018 : saisine de la CNDP par RTE
- 03 octobre 2018 : décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable avec désignation du Garant et d'un Garant en appui
- 06 février 2019 : approbation par la CNDP des modalités, du calendrier et du dossier de Concertation préalable
- 25 février au 25 mai 2019 : déroulement de la Concertation préalable
- 13 juin 2019 : publication du bilan du Garant
- 03 juillet 2019 : présentation du bilan du Garant à la CNDP qui en prend acte
- août 2019 : bilan RTE de la concertation préalable
- 03 juillet 2020 : rapport du Garant sur la 1<sup>ère</sup> année de la Concertation de suivi

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 37 communes
- 3 Communautés de Communes
- 1 département
- 1 région
- 13 500 habitants

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 3 réunions publiques d'informations sur le projet
- 7 ateliers thématiques (agriculture, environnement, cadre de vie)
- 1 évènement de restitution sous forme de forum

- **PARTICIPANTS :**

- 244 connexions à la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable
- 5 contributions publiées sur la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable (dont 4 reçues par courriel)
- aucune contribution reçue par courrier ou inscrite dans les registres de la Concertation Préalable
- 83 personnes présentes pendant les réunions publiques d'information et les ateliers thématiques et 25 personnes à l'évènement de restitution

## **BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

### **Recommandations formulées par le Garant dans son bilan**

Dans son bilan publié le 13 juin 2019, le Garant de la Concertation Préalable avait formulé les recommandations suivantes concernant les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique :

« En conséquence, **le Garant recommande vivement à RTE de poursuivre sa démarche d'information et de participation** avec le public en publiant régulièrement les comptes-rendus des réunions de travail et les décisions qui seront prises et en l'associant autant qu'il est possible jusqu'à l'enquête publique. La plateforme numérique interactive dédiée à la Concertation préalable ou le site institutionnel internet de RTE peuvent tout à fait servir de moyens de diffusion de ces informations.

En outre, et comme également proposé par le public, **des sorties sur le terrain** encadrées par des experts des différentes thématiques pourraient être organisées au cours des prochaines étapes de développement du projet afin de maintenir un lien avec le public ».

### **Engagements pris par RTE en réponse aux recommandations du Garant**

A réception du bilan de la Concertation Préalable, RTE a rédigé son rapport d'enseignements de la Concertation Préalable et l'a publié le 27 août 2019, à la fois sur la plateforme de la Concertation Préalable (<https://www.concertation-vandieres-void.fr>) et sur son site institutionnel (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>).

Dans ce rapport, RTE s'est engagé à :

**1. Poursuivre l'information et la sensibilisation de tous les publics :**

- Le site internet du projet (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>) sera conservé avec une mise à jour régulière des contenus en lien avec les autres dispositifs et supports de communication qui seraient mobilisés.
- L'adresse e-mail générique du projet ([rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com](mailto:rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com)) permettra de continuer à recueillir les contributions et les questions du public et auxquelles RTE répondra.
- La plateforme de concertation ([www.concertation-vandieres-void.fr](http://www.concertation-vandieres-void.fr)), ouverte en lecture/écriture pendant la phase de concertation préalable, continuera à être accessible en lecture.

**2. Impliquer et associer les acteurs du territoire :**

Dans le cadre de la concertation à suivre, qui conduira progressivement à l'élaboration du tracé, RTE s'engage à maintenir un dialogue suivi avec les parties prenantes, notamment les communes, le Parc naturel régional de Lorraine, la profession agricole, la profession sylvicole et le secteur associatif.

En particulier, les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles potentiellement concernées, seront associés aux réflexions conduisant aux choix d'emplacements des pylônes.

Par ailleurs, RTE s'engage à associer, autant que faire se peut, les acteurs socio-économiques du territoire, afin de favoriser l'activité dans le cadre de ce projet.

## CONTINUUM POST-CONCERTATION PREALABLE

Par décision du 3 juillet 2019, la CNDP m'a désigné comme Garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet. Un rapport devra être établi annuellement et joint au dossier d'enquête publique. Le présent document porte sur la période allant du 3 juillet 2020 au 3 juillet 2021.

Le précédent rapport du Garant sur la post-concertation entre le 3 juillet 2019 et le 3 juillet 2020 a été publié sur la plateforme de la concertation.

### Echanges avec le Garant

Chaque trimestre, le Garant s'est entretenu téléphoniquement avec RTE pour dresser un point d'avancement du projet et du suivi des relations avec les parties prenantes du territoire.

### Avancement du projet

L'étude faune-flore et l'étude d'impact sont finalisées et le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique a été déposé auprès du Ministère de la Transition Ecologique le 17 juin 2021.

## Concertation réalisée par RTE pendant l'avancement du projet

RTE avait élaboré au mois de mai 2020, une plaquette de présentation du fuseau qui avait été envoyée au Garant pour avis. Dès le mois de septembre 2020, elle a été distribuée dans les mairies et dans les boîtes aux lettres des habitants des 16 communes concernées<sup>1</sup> par le périmètre du fuseau. Des exemplaires de la plaquette ont également été envoyés par voie postale au Garant. En sus, la plaquette a été publiée sur le site internet du projet et sur la plateforme de la concertation.

La publication d'un article de presse, initialement proposée par RTE, n'a finalement pas vu le jour.

RTE a aussi pris contact avec les maires des 16 communes à la suite du 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales (9 communes sur 16 communes ont changé de maires). Les entretiens qui se sont déroulés tout au long du second semestre 2020 ont permis aux représentants de RTE de se faire connaître, d'expliquer le projet de reconstruction de la ligne électrique et de présenter l'état des réflexions sur le tracé dit "de principe" qui fera l'objet du dossier de demande de DUP.

En parallèle, RTE a poursuivi les échanges avec les autres parties prenantes telles que le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), la Chambre d'Agriculture, la DRAC, l'ONF, le Département... Une visite complète de terrain a notamment été réalisée en décembre 2020 avec les équipes du PNRL en charge du paysage et de la biodiversité afin de partager sur les sensibilités du territoire.

Enfin, quelques riverains, essentiellement des agriculteurs sur le secteur de Minorville et de Royaumeix, ont sollicité RTE à propos de l'avancement du projet et de l'intégration de la future ligne. Quelques rencontres ont été organisées soit sur la base de la consultation de plans soit sur directement le terrain afin d'échanger sur les choix d'emplacements des pylônes.

Au fur et à mesure des échanges, les remarques et les propositions qui ont été faites ont permis à RTE d'affiner les études environnementales et techniques. Ainsi selon les propos de RTE « A ce stade, les retours sont positifs et le tracé qui sera proposé dans le dossier de DUP semble bien accueilli par l'ensemble des acteurs concernés ».

A ce jour, RTE travaille à la réalisation d'une nouvelle plaquette d'information du public sur le tracé dit « de principe ». Elle devrait être diffusée dans les boîtes aux lettres des 16 communes avant l'enquête publique préalable à la DUP. En amont de sa distribution, le projet de plaquette sera envoyé au Garant pour qu'il puisse, le cas échéant, faire des propositions à RTE visant à améliorer sa lisibilité et sa compréhension par le public.

---

<sup>1</sup> Vandières, Norroy-Les-Pont-à-Mousson, Villers-sous-Prény, Vilcey-sur-Trey, Fey-en-Haye, Thiaucourt-Régnieville, Limey-Remenuville, Lironville, Noviant-Aux-Près, Bernécourt, Grosrouvres, Minorville, Royaumeix, Ménil-La-Tour, Sanzey et Lagney



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)